



LA FULL

« La feuille d'info des Fillolois »
Numéro 2
Juillet 2021

Edito du maire : En ce début de saison marqué par la fin du couvre feu et le retour des libertés, j'espère pour longtemps, vous pourrez constater au travers de ces quelques lignes que malgré les conditions particulières, Fillols à su s'adapter. Ceci nous a permis de poursuivre les travaux entamés. Bonne lecture et bon été à tous.

Chapelle St Pierre : le propriétaire des lieux a repris son projet de réhabilitation de la chapelle. Un dossier est en cours d'instruction par les services concernés (urbanisme, DRAC, bâtiments de France, ...) afin d'autoriser ou non ce projet.

Patrimoine : la communauté de commune a mené récemment un inventaire du patrimoine Fillolois. Vous pouvez retrouver ce travail remarquable (80 pages) à la rubrique « communauté de communes » sous l'onglet « Mairie » de notre site.

Piste de Balatg : l'état de la piste au-delà du camping ne permet plus d'accéder sans risques au parking situé avant la barrière. En conséquence, et en concertation avec le syndicat mixte Canigou grand site et l'ONF, il a été décidé de flécher le départ de l'accès au massif pour les randonneurs à partir de Fillols. Le sentier a été balisé et nettoyé par l'équipe sentier du village et le SMCGS. Les parkings seront donc cette année, un peu plus fréquentés pendant la période estivale.

Nouveau véhicule : La municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule pour faciliter le travail des employés municipaux. Équipé d'une benne et de 4 roues motrices, il a été choisi pour sa polyvalence.

Réseau d'eau potable : La mairie poursuit l'entretien et la rénovation du réseau de distribution d'eau potable. Dans ce but, elle a décidé une mise à jour de son schéma directeur de l'eau réalisé il y a dix ans. Le réseau d'eau fera l'objet d'un diagnostic et des recherches de nouvelles ressources seront menées afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Les travaux à réaliser, en priorité notamment, seront définis grâce ce diagnostic.

PLUi : Le plan local d'urbanisme intercommunal, entré en vigueur en avril 2021, apporte des modifications principalement sur trois plans : la construction, la rénovation et le stationnement. Pour le village de Fillols, la surface des zones constructibles est divisée par dix environ. Pour toute modification de l'aspect extérieur d'un bâti, même minime, une demande d'autorisation en mairie est nécessaire : ravalement ou peinture de façade, modifications des menuiseries, des clôtures... Pour plus de détails, le PLUI est consultable sur le site de la communauté de communes du Conflent Canigou (<https://www.conflentcanigo.fr/copie-de-plui-valant-scot>)

Fibre optique : On nous annonce une disponibilité pour l'ensemble du village fin 2021.